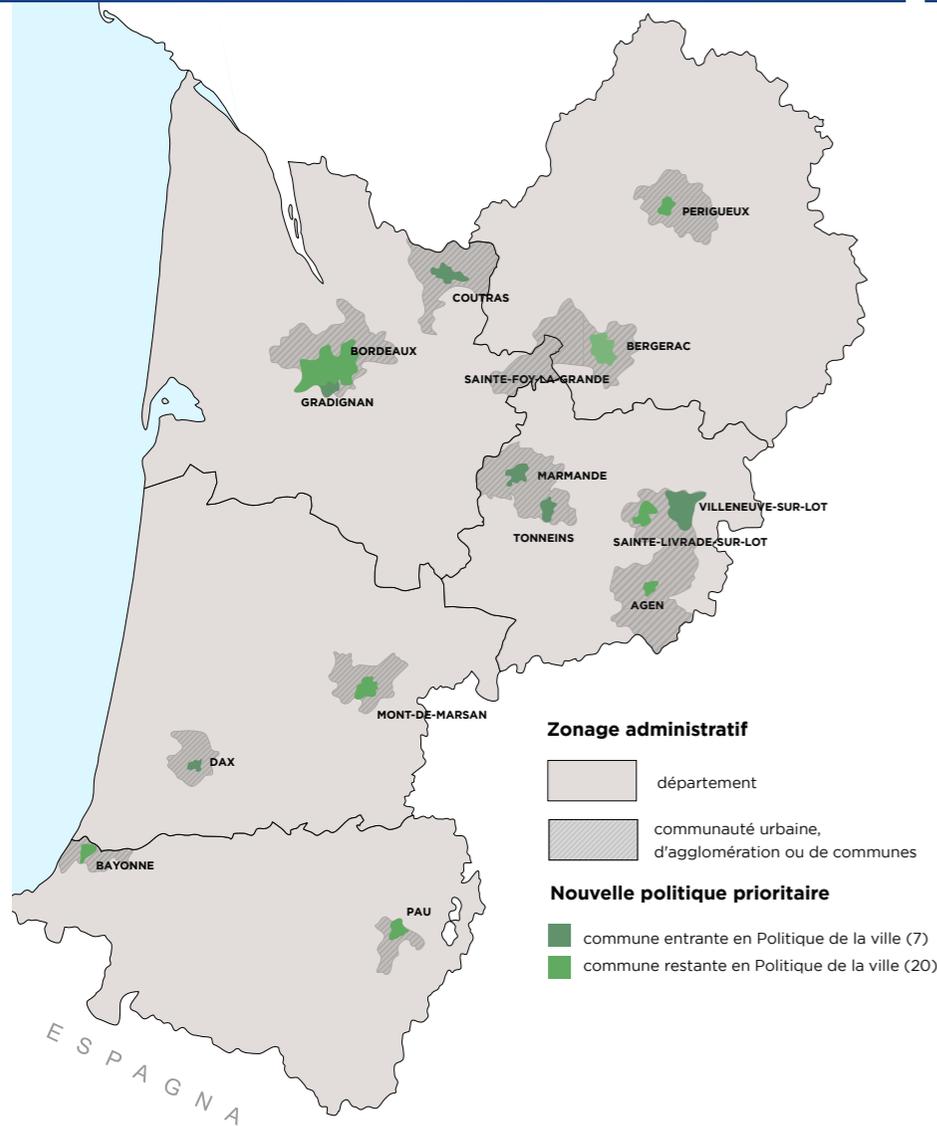


LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE



NOTRE OBJECTIF

Assurer aux 101 000 habitants des 44 quartiers prioritaires une croissance intelligente, durable, et inclusive.

DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES TERRITOIRES URBAINS

DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES TERRITOIRES URBAINS



Vous avez un projet ?

L'Union européenne et la Région vous accompagnent

Cynthia Cugat - 05 57 57 50 74
courriel : ue.urbain@nouvelle-aquitaine.fr
www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

 @Europeennouvelleaquitaine

 @UEenNvelleAqui

Révétons les potentiels de nos quartiers et de nos habitants

Ce document vous est remis par :



Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre territoire

QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE ?

Un ensemble cohérent d'actions qui répond à des objectifs et des besoins locaux, et fait face aux 5 défis du développement urbain durable :

- Economie
- Environnement
- Social
- Climat
- Démographie

DANS QUEL BUT ?

Instaurer, d'ici à l'horizon 2020, une croissance intelligente, durable et inclusive

POUR QUI ?

101 000 habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville

POUR QUELS TERRITOIRES ?

44 quartiers prioritaires en Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées Atlantiques, selon les périmètres fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015

Des projets hors périmètres sont également éligibles si :

- Ils sont en quartiers vécus
- Ils s'intègrent dans la SU1
- Les habitants des quartiers en sont les principaux bénéficiaires
- Ils sont validés par les conseils citoyens

Pour le développement intégré des quartiers en difficulté, les projets doivent avoir un coût total supérieur à 200 000€ et mettre en oeuvre des dispositifs d'insertion lorsqu'il s'agit d'investissement.

POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

46 M€ L'Europe et la Région accompagnent vos projets urbains via une enveloppe de 46M€ (soit 10% du programme)

- Ces projets peuvent viser différents objectifs -



- Développement intégré des quartiers en difficultés -



UN DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR DES ACTEURS LOCAUX

Les 12 Autorités Urbaines concernées par des quartiers prioritaires, sont chef de file de leur Stratégie Urbaine Intégrée.

A partir des diagnostics réalisés, chaque territoire a retenu plusieurs objectifs auxquels devront répondre les projets proposés. Dans le cadre des Stratégies Urbaines Intégrées, les Autorités Urbaines sont désignées Organismes Intermédiaires pour la mise en oeuvre de l'axe Urbain.

Quelles sont les missions des Organismes Intermédiaires?

- Garantir la mise en oeuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée
- Sélectionner les projets éligibles à l'axe Urbain en veillant à leur cohérence avec la Stratégie Urbaine Intégrée

La Région Nouvelle-Aquitaine s'occupe du reste...

QUELS PARTENAIRES ?

